

Nos réf :MC-FC n°08-2024
Objet : Inscription année scolaire 2024-2025.
Périscolaire et extrascolaire

Madame, Monsieur, Chers usagers,

Pour une prise en compte de l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires, extrascolaires et transport scolaire, nous vous demandons de compléter et renvoyer à l'accueil de Lagrange les documents suivants qui sont à télécharger sur le site internet du Syndicat www.sidutilleul.fr **avant le 05 juillet 2024 :**

- ✓ La fiche de renseignements,
- ✓ La fiche d'inscription,
- ✓ La fiche sanitaire,
- ✓ Les photocopies de vaccinations obligatoires,
- ✓ Une attestation indiquant que l'enfant bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ La prise de connaissance et l'acceptation du règlement intérieur de l'accueil périscolaires et extrascolaires,
- ✓ **Une photo identité récente pour les nouveaux enfants de Maternelle,**
- ✓ Le formulaire d'inscription au transport scolaire,
- ✓ La charte des parents,
- ✓ Le règlement du transport,
- ✓ Vos n° et régime allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales,
- ✓ L'autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. **Seulement Pour la première inscription ou un changement,**
- ✓ Le cas échéant, pour les parents divorcés ou séparés, la notification de garde de l'enfant.

Contact :

FRANCOIS Emmanuel Directeur

☎ 03.84.23.80.66

✉ efrancois-sit@orange.fr

Si le dossier est incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Pour une inscription occasionnelle au périscolaire, vous trouverez tout au long de l'année, sur le site internet du Syndicat et à l'accueil, le dossier d'inscription à retourner au Directeur de la structure. La commande des repas est le **jeudi matin** à 10h00 pour la semaine suivante.

Toute modification de coordonnées au cours de l'année doit être impérativement signalée au Directeur de la structure. Ces informations sont primordiales, afin de pouvoir vous joindre en cas d'urgence. L'absence de cette mise à jour, en cas de contrôle des administrations compétentes, ne permettrait pas d'honorer nos obligations réglementaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers usagers, l'expression de ma considération sincère.

Le Président,

Miltiades CONTANTAKATOS

